

D 1051 HAÏTI: RÉFÉRENDUM ET EXPULSION DE PRÊTRES

Suite à l'annonce d'un référendum par le président à vie J.C. Duvalier en avril 1985 (cf. DIAL D 1029 et 1041), la consultation a effectivement eu lieu le 22 juillet dernier. Nous donnons ci-dessous, en premier document, l'intitulé de la question soumise au vote. Quelques jours plus tard, le gouvernement annonçait que la question avait été approuvée à... 99,98% des voix, mais sans préciser le taux de participation du scrutin. Des observateurs sur le terrain ont relevé que la participation en rural et en urbain a été de l'ordre de 6 (six) à 7 (sept) % de la population en âge de voter (Il faut rappeler que le taux d'analphabétisme en Haïti est de 77%) : les votants avaient fait le tour des bureaux de vote sous l'encadrement des miliciens (les Volontaires de la sécurité nationale ou "tontons-macoutes") et ne disposaient que d'un bulletin: le "oui"!

C'est l'affaire du référendum qui est à l'origine de l'actuel conflit Eglise-Etat. Ce conflit se soldait, le 24 juillet 1985, par l'expulsion de trois prêtres belges dits "missionnaires de Scheut", dont le directeur de Radio-Soleil, émetteur catholique d'Haïti. Auparavant, dans une lettre du 9 juillet dernier adressée personnellement au président Duvalier, puis dans un "Message pastoral" publié le 16 juillet, les sept évêques d'Haïti exprimaient "un sentiment de malaise" et se posaient "un véritable point d'interrogation" par rapport à la nouvelle loi sur les partis politiques soumise à référendum; les évêques s'étonnaient du refus de la loi de "reconnaître à la société haïtienne regroupée en communauté politique aucun droit d'existence légale par le seul fait de "son appartenance à une religion chrétienne". Radio-Soleil, pour sa part, faisait largement et quotidiennement écho à ces critiques ouvertes du projet gouvernemental avant le référendum. Après l'expulsion des trois missionnaires, 225 prêtres, religieux et religieuses ont publiquement exprimé leur solidarité et défilé dans les rues de Port-au-Prince.

Le dossier ci-dessous est consacré aux suites de l'expulsion des prêtres belges.

Note DIAL

1- Question posée au référendum du 22 juillet 1985

"Sur proposition du Pouvoir exécutif, la Chambre législative a voté un amendement à la Constitution de 1983 et une loi sur le fonctionnement des partis politiques aux fins suivantes:

- a) organiser le Pouvoir exécutif avec pour chef le président à vie de la République investi du droit de désigner son successeur;
- b) organiser l'alternance politique par la création du poste de Premier ministre devant être issu du parti politique ayant le plus grand nombre de députés à la Chambre législative;
- c) renforcer le contrôle parlementaire sur le gouvernement;
- d) faciliter le développement du pluralisme politique.

Etes-vous d'accord avec ce nouveau système politique?"

2- Protestation de la Conférence épiscopale d'Haïti contre l'expulsion des trois prêtres du 24 juillet (26 juillet 1985)

1. La Conférence épiscopale d'Haïti élève la plus vive protestation contre l'expulsion de trois missionnaires belges, membres de la Congrégation du Coeur Immaculé de Marie (1): les Pères Hugo Trieste, directeur de Radio-Soleil, Jean Hostens, curé de Pointe à Raquette, La Gonave, et Yvan Pollefeyt, curé de Montrouis.

2. Un communiqué en date du 24 juillet 1985, émis par les ministres d'Etat de l'intérieur et de la défense nationale, de la justice et le ministre des cultes, lu à la Télévision nationale à 9H30 du soir, a informé le public du retrait de leur permis de séjour. Le Père Hugo a eu vingt-quatre heures pour laisser le territoire national et les deux autres quarante-huit heures.

3. La Conférence épiscopale d'Haïti affirme son désaccord le plus complet avec la procédure expéditive suivie et le manque total de dialogue avec les personnes concernées, leurs supérieurs religieux et les évêques d'Haïti.

4. Le 22 juillet 1985, le Père Hugo Trieste a été bousculé par des policiers en pleine rue, sous prétexte qu'il "venait de faire un accident", conduit manu militari au Service de la circulation des véhicules; il a été humilié et ensuite libéré sans avoir été informé des motifs de son arrestation. Le jour suivant, convoqué au Département de l'intérieur, il s'est excusé de ne pouvoir se présenter sans un avis préalable à ses supérieurs, conformément aux dispositions du Code de droit canonique.

5. En ce qui concerne le Père Jean Hostens, des accusations ont été portées contre lui dans une lettre du 8 avril 1985 signée du ministre des cultes. L'Ordinaire du lieu a rencontré le Père Hostens à deux reprises, le 30 avril et le 24 juin 1985. Le Père a déclaré, en présentant des preuves, que ces accusations sont pure invention de l'agent des contributions qui est en même temps chef des Volontaires de la sécurité nationale de Pointe à Raquette. L'Ordinaire du lieu a fait au Père les recommandations d'usage pour éviter tout conflit.

6. On a reproché au Père Yvan Pollefeyt son homélie du 25 avril 1985 en la fête de Saint Marc. L'Ordinaire du lieu, à la suite des plaintes formulées contre lui par le ministre des cultes, a pris les mesures prévues par le Code de droit canonique. Le ministre des cultes en a été informé. L'incident est considéré comme clos.

7. Une commission mixte établie entre la Conférence épiscopale et la Chancellerie haïtienne, composée de deux évêques, du ministre des cultes et d'un autre ministre désigné selon les sujets à traiter, et chargée de régler les problèmes concernant les rapports Eglise-Etat n'a pas été convoquée pour étudier le motif du retrait du permis de séjour des Pères et les accusations portées contre eux.

8. Toutes les démarches entreprises par la Conférence épiscopale d'Haïti, toutes les interventions du Saint-Siège, ont été vaines.

9. On se demande pourquoi cette mesure d'exception. On se demande pourquoi ces éditoriaux fielleux de Radio-Nationale et ces articles virulents du quotidien gouvernemental contre l'Eglise catholique alors que ces mêmes

(1) La Congrégation du Coeur Immaculé de Marie (CICM), dite "Missionnaires de Scheut" a son siège en Belgique (NdE).

médias d'information souhaitent parfois, dans des articles, de bonnes relations entre l'Eglise et l'Etat.

10. Face à cet état de chose, la Conférence épiscopale d'Haïti se demande, perplexe, si l'Eglise d'Haïti n'est pas confrontée à une situation de persécution.

11. Devant cette épreuve, nous invitons le Peuple de Dieu à observer un jour de jeûne et de prière, le vendredi 2 août 1985, aux intentions de l'Eglise d'Haïti.

12. A partir de la présente note, la Conférence épiscopale d'Haïti décide que, conformément à l'esprit du renouveau liturgique, les curés et administrateurs de paroisse de tous les diocèses d'Haïti ne chanteront de Te Deum, de messes d'actions de grâces et de Requiem qu'à l'occasion des fêtes de l'indépendance, de l'agriculture et du travail, du drapeau et de l'université, de l'anniversaire de la mort de Dessalines, de l'anniversaire de la bataille de Vertières et du jour anniversaire de la prestation de serment du président de la République.

Donné au siège de la Conférence épiscopale d'Haïti
le 26 juillet 1985, en la fête de Sainte Anne et Saint Joachim.

Mgr François Gayot s.m.m.
évêque de Cap Haïtien
président de la Conférence épiscopale
Mgr Willy Romelus
évêque de Jérémie
vice-président de la Conférence épiscopale
Mgr Franz Colimon
évêque de Port-de-Paix
secrétaire de la Conférence épiscopale

Mgr François Wolff Ligondé
archevêque de Port-au-Prince
Mgr Claudius Angenor
évêque de Cayes
Mgr Emmanuel Constant
évêque de Gonaïve
Mgr Léonard P. Laroche
évêque de Hinche

Cette note sera lue dans toutes les églises et chapelles d'Haïti le dimanche qui en suivra la réception.

3- Article du journal haïtien pro-gouvernemental "Le Nouveau Monde", diffamatoire envers les trois prêtres expulsés (6 août 1985)

LES TROIS PRÊTRES RÉCEMMENT EXPULSÉS D'HAÏTI
ONT PROVOQUÉ SAMEDI DES ÉMEUTES A NEW YORK.
ILS ONT ÉTÉ SÉVÈREMENT BATTUS PAR LA POLICE
NEW-YORKAISE

Voici à cet effet la dépêche du correspondant de la 4VRD sur place diffusée hier le 5 août.

"Les pères Jean Hostens, Yvan Pollefeyt et Hugo Triest et quelques haïtiens qui ont troublé, samedi après-midi, la paix publique dans l'aire des Nations-Unies et du Consulat général d'Haïti à New York ont été sévèrement battus par la police lorsqu'ils ont résisté aux ordres de se disperser au cours d'une marche politique qu'ils ont transformée en une violente émeute. Devant les caméras des trois principales chaînes de télévision américaine est très douteux, car Radio Nationale (2) les trois activistes religieux

(2) Reproduction littérale (NdE).

dont les permis de séjour en Haïti ont été retirés le mercredi 24 juillet dernier se sont heurtés à la police new-yorkaise et aux quelque cent officiers constituant le double des manifestants qui pouvaient être motivés avec facilité. Aucune indication n'a été fournie concernant le sort des trois prêtres qui risquent une nouvelle expulsion des Etats-Unis où ils vivent sous un permis temporaire c'est-à-dire avec le statut de visiteur. La police a rapporté que les prêtres et leurs partisans ont reçu de sérieuses blessures au cours de la confrontation. Des éditeurs de journaux notamment ont été signalés parmi les victimes de cette bastonnade policière. C'est le second incident d'une telle nature à New York en moins d'une semaine. Le premier survenu au même endroit avait opposé quelques opportunistes avec les partisans à New York du gouvernement du président Jean-Claude Duvalier qui lançaient de patriotiques cris de: Vive Duvalier! que ces opportunistes essayaient d'étouffer provoquant ainsi une bataille rangée à leur détriment surtout à cause de leur minorité.

La police a lancé une sévère mise en garde aux organisateurs de tels mouvements et l'un des officiers le capitaine Abraham a indiqué que de telles manoeuvres comme celles des congrégationnistes belges ne pourront plus avoir lieu, car les forces policières comptent prendre de sérieuses mesures de prévention. Les prêtres ont été sévèrement critiqués par les autorités. Celles-ci leur reprochent surtout d'abandonner leur rôle de guides spirituels et d'avoir organisé cette manifestation qui a révolté la police de New York que l'on reconnaît pourtant pour son esprit tolérant. Ces émeutes auraient pu provoquer de sérieuses pertes en vies humaines, ont indiqué les secouristes qui affirment que plusieurs manifestants ont été conduits à l'hôpital dans une ambulance municipale pour se faire soigner de leurs graves blessures. Les téléspectateurs qui ont suivi le reportage de cette manifestation sur les chaînes de CBS et NBC ont pu remarquer le solide cordon qui entourait les manifestants.

L'un des correspondants de la Radio Nationale, Frantz Israël, qui suivait l'incident a pu noter, à côté des congrégationnistes belges, la présence d'un autre groupe de prêtres, notamment les révérends Antoine Adrien et William Smark expulsés d'Haïti le 15 août 1969 au terme de la loi anti-communiste adoptée en 1939. Selon ce que rapportent nos correspondants, les débats qui devaient conduire à la confrontation avec la police ont été ouverts par le père Adrien que les observateurs américains critiquaient d'avoir ignoré son rôle de guide spirituel. Ce malheureux incident a porté un coup sévère à la réputation dont jouissait notre diaspora. Pourtant, les autorités ont tout de suite indiqué que les organisateurs étaient des étrangers agissant au nom des haïtiens pour mieux salir leur réputation. Selon les dernières indications reçues ce matin par la Radio Nationale parmi les blessés transportés d'urgence à l'hôpital, plus de 20 femmes se trouvaient dans un état critique. L'un des organes de presse auquel appartiennent certains manifestants vient de diffuser, il y a quelques minutes, les bulletins de santé de leurs collaborateurs. Il est rapporté que, battus sévèrement à la tête par les policiers munis de puissants gourdin, certains d'entre eux se trouvent définitivement paralysés. Selon notre collaborateur, la manifestation a été si violente que la police a dû utiliser des chevaux de combat pour disperser les manifestants. Ces chevaux très forts ont piétiné les récalcitrants poursuivis ensuite par les chiens policiers. C'est une terrible leçon pour ces manifestants qui pleurent maintenant leurs morts et qui devraient mieux comprendre que les prêtres expulsés ne sont pas aussi crédibles qu'ils le pensent. Un organe de presse de tendance marxiste a clairement relaté ce matin que le sort des prêtres placés sous la responsabilité policière et judiciaire des américains est très douteux, car le gouvernement américain se réserve le droit

de les poursuivre pour avoir troublé la paix des rues et provoqué des émeutes en plein coeur de New York. Les images filmées de cette manifestation seront très probablement publiées au milieu de la semaine par les journaux et on s'attend à ce que le New York Times, le Daily News et autres consacrent leurs colonnes à ce malheureux incident. La Radio Nationale informera ses auditeurs tout au cours de la semaine sur les suites de cet incident provoqué à New York par les trois prêtres récemment expulsés d'Haïti."

4- Suite à l'article du "Nouveau Monde", mise au point du supérieur en Haïti des Missionnaires de Scheut (8 août 1985)

Aux évêques d'Haïti

Aux prêtres

Aux communautés religieuses

Port-au-Prince, 8 août 1985

A la suite du "retrait du permis de séjour" de trois pères CICM et leur départ de Haïti, plusieurs rumeurs se sont répandues dans le pays, surtout dans la presse officielle. C'est pourquoi nous jugeons utile de faire cette mise au point pour la bonne information, surtout dans les milieux ecclésiastiques en Haïti.

1. Nous tenons à réaffirmer que nous ne voyons aucun lien entre la mort du Père Albert Desmet (3) et le départ de nos trois confrères: Hugo Triest, Jean Hostens, Yvan Pollefeyt.

2. Vendredi soir, 2 août, dans les informations, Radio-Lumière a annoncé sous réserve la nouvelle du retrait du permis de séjour d'un certain nombre d'étudiants haïtiens résidant en Belgique et la suspension de leur bourse d'étude, comme représailles à l'expulsion des trois pères belges. Les rumeurs, à la suite de cette nouvelle, n'étaient pas claires: tantôt on parlait de 45 étudiants, tantôt de 90, et même jusqu'à 900...

Lundi 5 août, le consulat belge, contacté à ce sujet, s'est montré totalement ignorant de cette mesure. Jusqu'à ce moment il n'y avait eu aucune réaction officielle belge sur le départ des pères. D'ailleurs aucune source d'information étrangère ou nationale n'a confirmé cette nouvelle, qui certainement fera "la une" de l'information. A Radio-Lumière on a déclaré que la nouvelle venait d'une communication téléphonique anonyme; c'est pourquoi on l'a annoncé "sous réserve".

3. Le Nouveau Monde du mardi 6 août a publié un article extrêmement calomnieux intitulé: "Les trois prêtres récemment expulsés d'Haïti ont provoqué samedi des émeutes à New York. Ils ont été sévèrement battus par la police new-yorkaise".

Dans cet article on a annoncé que samedi après-midi 3 août, à New York, une manifestation à caractère politique avait été organisée par les trois prêtres "expulsés". Selon cette source, il y aurait eu des incidents, et les trois prêtres auraient été blessés. L'article ne porte pas de signature, mais il a été écrit selon une dépêche du correspondant de la 4VRD à New York. La nouvelle a été diffusée également par Radio Nationale à plusieurs reprises.

Tout autres sont les nouvelles communiquées par le journal "Le Matin" qui cite une agence américaine NTS. On parle d'une marche haïtienne organisée par "les prêtres catholiques" à New York, qui avait débuté très pacifiquement, mais qui avait "dégénéré en bagarres entre la police et quelques Haïtiens". Il y aurait eu des blessés. La présence de nos trois confrères n'est même pas mentionnée.

(3) Prêtre belge assassiné le 23 juillet 1985. D'abord mis au compte de voleurs, l'assassinat fait de plus en plus problème (NdE).

Où en est la vérité? L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, moyennant son service d'information en date du 8 août 1985, a rectifié les nouvelles diffusées par le Nouveau Monde et Radio-Nationale, qui "contiennent un certain nombre d'inexactitudes concernant l'action des manifestants de la police". Sur la participation des trois pères la note écrit: "Ni les comptes rendus du New York Times ni ceux du New-York Daily News ni les rapports officiels de la police n'ont fait mention de la présence de prêtres récemment expulsés d'Haïti, et ils n'ont pas dit que ces prêtres auraient été 'critiqués par les autorités' comme le prétend un article publié à Port-au-Prince et le leader de la manifestation n'a pas non plus fait référence auxdits prêtres quand il fut interviewé plus tard par la police".

Selon nos informations:

- Nos trois confrères ont été invités à une réunion de prière dans une des communautés haïtiennes à New York. Ils ont participé à une concélébration eucharistique vendredi soir 2 août. Ils y ont donné un témoignage. Le samedi dans l'après-midi, ils ont participé à un rassemblement autorisé sur la place Dag Hammarskjöld, toujours organisé par l'église, et qui n'avait aucun caractère politique; ils y ont pris la parole. S'il y avait eu des troubles, c'était après leur départ.

- Deux confrères ont également répondu à une invitation de la communauté haïtienne à Miami, dimanche 4 août: ils y ont participé à une eucharistie concélébrée.

4. Après leur départ de Haïti, nos confrères se sont rendus à Washington, chez nos confrères de là-bas. Cette semaine, Jean Hostens se rendra en Belgique pour des vacances. Après cela les trois pères se prépareront pour une autre mission, au cas où leur retour ici serait impossible.

Nous regrettons ces manipulations de l'information par certaines sources qui ne peuvent que discréditer l'Eglise et son engagement en Haïti.

Aimons la vérité, parce que c'est grâce à la vérité que nous participons à la vie du Christ, qui a dit: "C'est moi même le Chemin, la Vérité, la Vie". (Jean 14,5).

Jan Hanssens
Provincial CICM

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 295 F - Etranger 360 F - Avion 440 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441